



# Catégories d'âge – Tarifs adhésions saison 2023 – 2024

NB : la saison sportive badminton débute en septembre et se termine fin août de l'année suivante.  
L'adhérent peut régler sa cotisation soit par chèque, par carte bancaire ou espèces auprès du club.

Règlement fédéral en vigueur pour les catégories d'âge.		Tarif individuel	
<b>Pour les JEUNES, la prise en compte de l'âge s'apprécie au 1er janvier qui suivra immédiatement la saison en cours, soit le 01/01/2025 pour la saison 2023/2024.</b>		<b>Tarif plein</b>	<b>Tarif réduit</b>
Minibad	Avoir moins de 9 ans → être né en 2016 et après.	55,00 €	35,00 €
Poussin	1 <sup>ère</sup> année → 9 ans → Né en 2015. 2 <sup>ème</sup> année → 10 ans → Né en 2014.	80,00 €	50,00 €
Benjamin	1 <sup>ère</sup> année → 11 ans → Né en 2013. 2 <sup>ème</sup> année → 12 ans → Né en 2012.	80,00 €	50,00 €
Minime	1 <sup>ère</sup> année → 13 ans → Né en 2011. 2 <sup>ème</sup> année → 14 ans → Né en 2010.	80,00 €	50,00 €
Cadet	1 <sup>ère</sup> année → 15 ans → Né en 2009. 2 <sup>ème</sup> année → 16 ans → Né en 2008.	80,00 €	50,00 €
Junior	1 <sup>ère</sup> année → 17 ans → Né en 2007. 2 <sup>ème</sup> année → 18 ans → Né en 2006.	80,00 €	50,00 €
<b>Pour les ADULTES, la prise en compte de l'âge s'apprécie au 1er janvier inclus dans la saison en cours, soit le 01/01/2024 pour la saison 2023/2024. Chaque adulte recevra un tube de 12 volants « BABOLAT Hybrid », lors de la remise de son dossier complet (décision prise par les dirigeants).</b>		<b>Tarif plein</b>	<b>Tarif réduit</b>
Senior	Avoir + 18 ans et – 35 ans → Né entre 1989 et 2005.	105,00 €	65,00 €
Vétéran	Avoir 35 ans ou + → Né en 1988 et avant.	105,00 €	65,00 €
Joueur extérieur licencié auprès d'un autre club de badminton distant de plus de 35 kms du HAVRE, ponctuellement en résidence au HAVRE ou périphérie, aspirant à venir jouer sur les créneaux accordés au L.C.H. par la municipalité, dans le respect de ceux-ci. <b>Le demandeur devra justifier auprès du LCH de sa licence délivrée par la FFBad.</b>		A étudier au cas par cas, en fonction de la durée de pratique (saison ou période particulière)	

**Le tarif plein est applicable à toute personne qui rejoindra le club entre le début de saison et fin avril de la saison en cours, première adhésion ou renouvellement d'adhésion, que ce soit pour pratiquer le badminton en loisir et/ou en compétition.**

**Le tarif réduit est applicable à toute nouvelle personne qui rejoindra le club à compter du 1<sup>er</sup> mai de la saison en cours, pour y pratiquer le badminton uniquement en loisir, ce jusqu'à la fin de la saison.**

**Le tarif réduit est lié au fait que la FFBad pratique un tarif « licence estivale » (moindre coût que la licence normale).**

Dès la remise complète du dossier d'inscription auprès des dirigeants du club, accompagné des documents requis et du règlement, le club formulera une demande de licenciement auprès de la Fédération Française de Badminton – FFBad.

La FFBad adressera par messagerie électronique la licence fédérale à l'adhérent. Tout licencié fédéral bénéficie d'une assurance ordinaire en cas de blessure individuelle ou d'accident envers un tiers lors de la pratique du badminton ; elle intervient après les remboursements de l'assurance maladie et de la complémentaire santé. Le licencié peut opter pour une garantie supplémentaire, à lui d'en faire la demande auprès de la FFBad (voir formulaire ad hoc accompagnant le bulletin d'adhésion).

Pour chaque adhérent licencié auprès du LCH Badminton, le club acquittera les frais fédéraux (FFBad, Ligue de Normandie et Comité départemental de Badminton), ainsi qu'une cotisation de fonctionnement au LCH club omnisports).

Il est préférable de régler la cotisation directement au club, et non pas à la FFBad, car celle-ci nous retient des frais bancaires.

Le règlement de la cotisation peut être minoré du montant d'une aide gouvernementale, sur remise du justificatif au club.

En cas de participation d'un CE pour la pratique d'un sport, l'adhérent doit régler l'intégralité de la cotisation au club ; il lui sera transmis par mail une attestation à remettre à son CE pour que la participation lui soit versée. Il pourra y joindre la copie de sa licence fédérale, délivrée par la FFBad.

A défaut de versement de la participation CE au club, celui-ci reversera par chèque le montant perçu.